

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### A PROPOS DES LOIS sur LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LA JUSTICE,

Le projet de loi Sarkozy est à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. Il a suscité des réactions d'associations, syndicats et partis qui ont manifesté à juste titre contre la répression accrue contre les pauvres, les jeunes issus de l'immigration, les prostituées. Le projet en effet montre du doigt les délinquants ou « nouveaux délinquants » contre lesquels il faudrait protéger la société, avec plus de sévérité et d'efficacité. Mais il se trompe plusieurs fois de cible. Les prostituées, victime des violences des proxénètes, de leurs réseaux et des clients seront donc confondues avec ces derniers et poursuivies par la police et la justice.

Pour la Fédération Nationale Solidarité Femmes il semble cependant intéressant de voir mentionnées dans les délits à réprimer « les violences conjugales », qui touchent 10 % de la population féminine à tous les niveaux sociaux et ont un impact durable sur les enfants qui en sont témoins ou victimes. En effet aujourd'hui seules 6 % des plaintes aboutissent à des procédures et bien des femmes sont même découragées de le faire par les autorités, leur entourage ou leur médecin. Ce n'est d'ailleurs pas une décision facile à mettre en œuvre, quand elles vivent encore avec le conjoint violent.

Dans le cadre de la loi Sarkozy, il n'est pourtant pas dit, à la différence des autres délits, que les auteurs seront davantage poursuivis ou plus souvent arrêtés et que les plaintes seront prises au sérieux. Ils ne sont pas mentionnés. Il est dit que *des centres d'accueils seront développés pour les femmes et les enfants*. Curieux changement de ton... Les centres sont certes nécessaires et leurs moyens très insuffisants. Il en faudra toujours, mais il serait plus juste d'écartier l'agresseur du domicile conjugal plutôt que d'obliger les femmes à le lui laisser et à fuir avec leurs enfants.

Cette proposition est depuis longtemps sur le tapis. Certains Procureurs la mettent courageusement en pratique à Marseille ou à Paris. Le 25 novembre 2002 Mme Ameline, Ministre Déléguée à la Parité s'en est fait l'écho. Nous attendons toujours qu'elle soit comprise et fasse partie de la panoplie de mesures d'aides aux victimes, promues par M. Perben. Encore faut-il que les associations qui s'y emploient soient entendues et soutenues dans toutes les régions et de façon durable. Ce n'est pas le cas. Pourtant, il y a du pain sur la planche, car pour 25% des femmes, selon un rapport de Conseil de l'Europe, au moins une fois dans leur vie, « foyer » ramera avec « danger ».

Fédération Nationale Solidarité Femmes  
15 janvier 2002